



Le mot du Maire

Chers Amis,

Avec l'été, et le ralentissement cyclique de la pandémie, les activités reprennent ...

L'inauguration des vitraux de l'église a enfin été possible et nous avons pu ainsi remercier le généreux donateur et le maître verrier pour cet ouvrage qui valorise l'église du village. Après la venue de Gérard Larcher, Président du Sénat, notre commune eut l'honneur d'accueillir Monseigneur Eric de Moulins Beaufort, Archevêque de Reims, Président de la conférence des Evêques de France.

Sur le plan municipal, différents petits travaux ont été effectués au premier semestre, malgré les difficultés d'approvisionnement des entreprises :

- L'installation des vasques et pots destinés à apporter un environnement paysager.*
- La mise en place de tables et bancs sur l'aire de repos proche de la coopérative.*
- L'aménagement du chemin de la terre sodée, facilitant le passage du ramassage des ordures ménagères.*
- L'arrivée de la fibre, entre Ierval et le village, conformément aux engagements pris par la Région, compétente en ce domaine.*

Pour achever le programme envisagé par le conseil, il restera à mettre en place :

- la vidéosurveillance permettant de sécuriser le territoire de la commune, dès la réception de l'accord des financements publics demandés (Etat, Région...)*
- L'aménagement du chemin communal dit « de Paris ».*
- La peinture des habillages en bois de la salle.*

Le conseil municipal a aussi pris connaissance de l'évolution de la législation, sur le plan des zones de non traitement et sur celui des zones d'artificialisation nettes. Il s'est inquiété des conséquences de ces mesures sur les villages viticoles et, en particulier, sur leur urbanisation future.

Parmi les compétences gérées par la Communauté Urbaine du Grand Reims, plusieurs réalisations concernent notre commune :

- La réalisation de l'enrobé de la sente de l'école, demandé par les parents d'élèves.*
- La poursuite du projet de construction de la station de captage, avec un rapport favorable de l'hydrogéologue.*
- La mise en place du service Transport à la demande, dont vous trouverez les modalités dans ce bulletin.*

Comme chaque année, l'équipe chargée du fleurissement du village a pu enjoliver les massifs et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans notre village.

Dans ce bulletin, vous aurez également à disposition quelques renseignements pratiques utiles. En particulier, l'application « Ma Mairie En Poche », facile à utiliser, vous permettra d'être informés en temps réel (coupures de courant, d'eau, travaux, inscriptions scolaires, événements ponctuels, etc...)

Avec la fin de la pandémie, l'association « La Vandolienne » reprend les animations et prépare la fête de la citrouille 2022.

A tous, bonne fin de vacances et bonne reprise!

François Mourra

Réunions



Réunions du conseil municipal

(résumé)

REUNION DU 15 FEVRIER 2022

Présents : F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, I. Chevalier, M. Dubois, H.Fournaise, C.Gérard, E. Griffon, G. Novak, V. Panier, F.Servagnat.
M.Moreaux été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

REMBOURSEMENT DU SINISTRE LIE A LA TEMPETE

Le Maire fait le point sur le remboursement des dégâts liés à la tempête de 2021.

Il rappelle qu'il avait fallu procéder au nettoyage de la place et à la réparation de l'abri bus, suite aux branches non élaguées qui étaient tombées. La facture totale s'élevait à 1 846,40 € TTC et se décomposait ainsi :

- Nettoyage effectué par « La Joncquière » : 650 € TTC
- Réparation de l'abribus : 1 196,40 € TTC

Le remboursement s'est effectué en trois fois : 650 € ; 1 726,76€; et 119,64 €, soit au total 2 496,40 €.

La récente tempête ayant démontré les très grands risques encourus sur le domaine public, par la présence de très grands arbres non taillés, appartenant à Monsieur Emmanuel Givelet, plusieurs demandes lui ont été adressées pour qu'il procède à un élagage réglementaire.

A L'injonction de l'assurance, le propriétaire a effectué un élagage partiel.

Aussi, afin que tout risque soit éliminé, et comme décidé lors du dernier conseil, la procédure est poursuivie jusqu'à achèvement complet de l'opération. Une convocation a été envoyée au propriétaire par le tribunal pour une réunion de conciliation, avant jugement.

PREPARATION DU BUDGET 2022

Le Maire indique qu'il n'est pas encore en possession du compte de gestion de la trésorerie, mais que le compte administratif provisoire fera apparaître un résultat consolidé (y compris les résultats antérieurs) d'environ 520 000 €.

Les investissements prévisionnels, envisagés à cette date, concernent :

- L'installation de la vidéosurveillance pour laquelle des subventions sont en cours d'instruction (DETR, Région Grand Est), selon le plan de financement présenté lors d'un précédent conseil.
- L'aménagement du chemin de Paris, pour la partie qui concerne la commune, l'association foncière finançant le tronçon de sa compétence. Le montant pour la part communale représente 5 430 € HT environ.
- L'aménagement du prolongement de la rue de la terre sodée (de la fin de la partie goudronnée à la rue d'Irval), pour un devis de 3 300 € HT environ.

Les deux aménagements précédents permettront la réutilisation des pierres en provenance de la démolition de la maison de la sente de la victoire.

- La pose d'un évier et d'un chauffe-eau dans l'atelier sous l'ancienne coopérative, pour 2 300 € HT
- La pose de bancs et tables sur l'espace situé devant le nouveau bâtiment de la coopérative et l'installation de bacs fleuris sur l'extension de la place. Le devis est en cours.
- La peinture du bardage de la salle et de l'atelier, pour 3 500 € HT environ.

AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-1,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente),

- Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2022 dans la limite de 1000 € sur le compte 2115. Le montant ne dépassera pas les 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget l'exercice précédent
- de prévoir les recettes nécessaires,
- d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2022.

MA MAIRIE EN POCHE

Le Maire explique que plusieurs mairies du secteur ont déjà adhéré à une nouvelle application permettant de diffuser des informations synthétiques aux habitants, par l'intermédiaire de leurs smartphones (ou tablettes) Deux opérateurs, qui fournissent sensiblement le même service, ont été approchés :

- Panneau Pocket
- Ma mairie en poche

Le second est le moins cher (27,30 € TTC/an). Un tract d'explication sera distribué aux habitants pour leur expliciter les modalités de l'installation sur les tablettes et smartphones. Le conseil approuve cette mise à disposition.

RENCONTRE AVEC L'INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Maire explique que l'Inspectrice de l'Education Nationale l'avait contacté pour envisager la fermeture d'une classe à la maternelle de Vandeuil. Aussi, il a proposé de rencontrer l'Inspectrice prochainement, en compagnie des Maires des communes scolarisant leurs élèves à Vandeuil (Jonchery sur Vesle, Montigny sur Vesle, Prouilly, Ventelay et Pévy).

TRAVAUX DE LA STATION DE CAPTAGE

Le Maire indique qu'il a demandé et reçu les résultats des essais de pompage effectués dans le cadre de la réfection de la station de pompage. Une réunion est prévue prochainement avec le Grand Reims pour une présentation des résultats.

Lors d'une récente réunion du conseil d'orientation de l'eau du Grand Reims, il a été présenté les nouvelles normes mises en place

par l'ARS. En effet, le 02 août 2021, l'Agence Régionale de Santé Grand Est a adressé un courrier à la Communauté Urbaine du Grand Reims, l'alertant sur le dépassement de la limite de qualité des teneurs en pesticides et leurs métabolites, sur les captages dont elle a la compétence. Cette alerte fait suite à la réalisation de mesures intégrant la recherche de nouvelles molécules au 01/01/2021.

Les molécules pour le moment concernées sont : chloridazone, chloridazone méthyl désphényl, chloridazone désphényl et Métolachlore NOA. Le Grand Reims a donc la responsabilité de rétablir au plus vite la qualité de l'eau distribuée sur son territoire. Les captages de Hourges et Unchair sont concernés.

L'eau de Vandeuil correspond aux critères de qualité exigés. C'est pourquoi la communauté Urbaine du Grand Reims envisage un raccordement d'Hourges et Unchair au réservoir de Vandeuil.

Cette nouvelle hypothèse nécessite de vérifier que le débit du captage de Vandeuil est suffisant. La réunion citée ci-dessus servira entre autres à vérifier cet élément.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Maire informe le conseil du projet porté par la Communauté Urbaine du Grand Reims, à titre expérimental. Celle-ci propose d'offrir un nouveau service de mobilité capable de couvrir efficacement trois secteurs : Fismes Ardre et Vesle, Tardenois et Rives de la Suippe.

Il est prévu que ce service "sur-mesure" s'adapte avant tout aux besoins et aux usages de ces secteurs.

Dans son fonctionnement, ce nouveau service doit se rapprocher du mode autobus, autocar.

En complément des lignes régulières du réseau, le transport à la demande propose des dessertes à destination des pôles médicaux, pôles d'activités (gares, commerces...) situés dans les bourgs du secteur.

Moyennant une réservation jusqu'à la veille du départ, les usagers sont récupérés à ces arrêts. Les horaires seront adaptés en fonction des contraintes d'activité (heures des trains, des marchés, etc...).

Le coût serait de 2 € /trajet. Les réservations se feraient par téléphone ou par mail. Le service serait assuré par des véhicules de 5,9 ou 22 places.

ENQUETE PUBLIQUE LIEE A L'EPANDAGE DES BOUES

Le Maire indique qu'il s'est rendu à la permanence du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation

environnementale au titre de la loi sur l'eau concernant le nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Reims présentée par la Communauté Urbaine du Grand Reims. Sur Vandeuil, il n'y a aucun épandage prévu. Une demande d'épandage concernant des terrains situés sur Irval a été refusée. Le conseil prend acte de ce projet et émet un avis favorable.

SIABAVES

Le Maire informe le conseil que le SIABAVES (Syndicat mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle) organise une campagne de démoustication à l'échelle du Grand Reims, sur les communes de la vallée de la Vesle et de la Suipe qui le souhaitent. Cette campagne comporte deux étapes :

- Au début du printemps, il est réalisé une cartographie de gîtes larvaires potentiels.
- Au second semestre, selon les conditions climatiques, le traitement est effectué sur les zones urbanisées identifiées, pour les communes qui le souhaitent. Le traitement des zones non urbanisées est à la charge des communes.

Après discussion, le conseil, considérant que le village n'est concerné que par des zones rurales, ne souhaite pas participer à cette opération.

INFORMATIONS TECHNIQUES

Le Maire indique au conseil que différents travaux sont programmés sur notre territoire :

- La pose d'une fibre par BOUYGUES reliant Reims à Valenciennes, qui passera par la rue de la Robe, sans endommager le trottoir existant.
- Le branchement du compteur à eau d'un particulier, rue de la Robe, par VEOLIA.
- Le raccordement au réseau électrique d'un terrain rue de la Robe.

VITRAUX DE L'EGLISE

Le Maire rappelle que l'inauguration des vitraux de l'église avait été reportée à cause de la crise sanitaire.

Cette manifestation est à nouveau programmée le dimanche 3 avril 2022.

Une messe de bénédiction sera célébrée par Monseigneur Eric de Moulin Beaufort, Archevêque de Reims, suivie de l'inauguration de l'aire de jeux et de la place. Le verre de l'amitié clôturera cet événement.

Les habitants seront invités à cet événement.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique qu'il a reçu un courrier d'une habitante de Vandeuil (domiciliée rue Saint Timothée), dont il donne lecture au conseil.

Cette habitante se plaint du stationnement de voitures qui lui pose problème à proximité de sa propriété. (Travaux, poubelles, compteur à eau...) De plus, elle fait remarquer qu'à différents moments, elle a rencontré des difficultés pour circuler dans le village, sans qu'aucune aide ne lui ait été apportée. Elle signale également les difficultés rencontrées par le bus scolaire, compte tenu de stationnements gênants.

Le conseil constate que ces difficultés sont redondantes en plusieurs endroits de la commune et regrette qu'aucune bonne entente entre riverains ne permette de trouver une solution à l'amiable.

Le conseil pense que la décision de mise en place d'une réglementation (pose d'interdiction de stationnement) sera une contrainte pour les habitants et que cette solution ne peut être prise qu'en dernier recours. Il renouvelle son appel à l'intelligence et à la bonne volonté des riverains.

REUNION DU 2 MARS 2022

Présents : F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, I. Chevalier, H.Fournaise, C.Gérard, E. Griffon, G. Novak, V. Panier, F.Servagnat.

Excusé : M.Dubois

E.Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

COMPTE DE GESTION PROVISOIRE 2021

Le Maire indique que le service des impôts lui a communiqué un compte de gestion 2021 provisoire, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	319 040,06
Dépenses	174 472,61
Solde fonctionnement	144 567,45
INVESTISSEMENT	
Recettes	302 183,28
Dépenses	762 623,05

Solde investissement	-460 439,77
Résultat 2021	-315 872,32
Excédent antérieur (solde)	836 998,29
Excédent fin exercice	521 125,97

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Maire donne lecture des principaux postes du compte administratif 2021 dont les résultats coïncident avec le compte de gestion provisoire 2021 fourni par le parcepteur. Lors d'une prochaine réunion de conseil, ces comptes seront approuvés et c'est ce solde de 521 125,97 € qui sera reporté et ventilé dans le budget 2022.

BUDGET 2022 (INVESTISSEMENTS)

Le Maire rappelle les montants des investissements prévus lors du précédent conseil, qui concernent :

- L'installation de la vidéosurveillance pour laquelle des subventions sont en cours d'instruction (DETR, Région Grand Est), selon le plan de financement présenté lors d'un précédent conseil.
- L'aménagement du chemin de Paris, pour la partie qui concerne la commune, l'association foncière finançant le tronçon de sa compétence. Le montant pour la part communale représente 5 430 € HT environ.
- L'aménagement du prolongement de la rue de la terre sodée (de la fin de la partie goudronnée à la rue d'Irval), pour un devis de 3 300 € HT environ.

Les deux aménagements précédents permettront la réutilisation des pierres en provenance de la démolition de la maison de la sente de la victoire.

- La pose d'un évier et d'un chauffe-eau dans l'atelier sous l'ancienne coopérative, pour environ 2 300 € HT.
- La peinture du bardage de la salle et de l'atelier, pour 3 500 € HT environ.

En compagnie des adjoints, le Maire a reçu l'entreprise pour préciser les choix concernant la pose de bancs et tables sur l'espace situé devant le nouveau bâtiment de la coopérative pour environ 4 100 € HT, et l'installation de bacs fleuris sur l'extension de la place, pour 7 100 € HT.

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS (SCoT et PLUI)

Le Maire indique que la loi prescrit à la Communauté Urbaine du Grand Reims de revisser le Schéma de

Cohérence territoriale qui couvre son territoire. L'objectif fixé par la loi impose de diviser par deux la consommation effective d'espaces agricoles et forestiers à l'horizon 2031. Cette opération doit être achevée pour le 22/10/2022 (loi 3DS). Ces propositions seront transmises à la Région pour être intégrées au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et devront être arrêtées pour février 2024.

La révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) devra alors être envisagée par le Grand Reims.

ELAGAGE DES ARBRES SURPOMBANT L'AIRE DE JEUX

Le Maire indique qu'il avait rencontré au Palais de justice la conciliatrice et l'avocat de Monsieur Givelet. Celle-ci a rappelé que la récente tempête avait démontré les très grands risques encourus sur le domaine public, par la présence de très grands arbres non taillés, appartenant à Monsieur Emmanuel Givelet, malgré plusieurs demandes adressées pour qu'il procède à un élagage réglementaire.

A L'injonction de l'assurance, le propriétaire avait effectué un élagage partiel.

Aussi, afin que tout risque soit éliminé, et comme décidé lors du dernier conseil, la procédure avait été poursuivie jusqu'à achèvement complet de l'opération.

L'avocat a convenu de la nécessité d'élaguer ces arbres et de proposer à Monsieur Givelet de d'achever cet élagage. En cas de refus, le tribunal statuera.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le Maire a diffusé le projet des deux tours de garde pour les élections présidentielles.

REUNION DU 30 MARS 2022

Présents : F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, I. Chevalier, M.Dubois, H.Fournaise, C.Gérard, E. Griffon, G. Novak, V. Panier, F.Servagnat. M.Dubois a été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

- vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,
- vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée et l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
- vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,
- considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
- considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent, effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propre à l'exercice	174 472.61
	Solde antérieur reporté	
	Excédent ou déficit global	174 472.61

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPEN
SECTION INVESTISSEMENT	Résultat propre à l'exercice	762 623.05
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	
	Solde d'exécution positif	762 623.05
RESULTAT CUMULES (hors RAR)		937 095.66
RESULTAT CUMULES (y compris RAR)		937 095.66

Le conseil municipal

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser inscrits
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Résultats et solde d'exécution
 - un excédent global de fonctionnement d'un montant de 144 567.45 €
 - un déficit global d'investissement d'un montant de 460 439.77 €
- Besoin net de la section d'investissement :
 - Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €
- Ligne 001 :

- Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 23 945.81 €
- Compte 1068 :
- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €
- Ligne 002 :
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 497 180.16 €

BUDGET 2022

Le Maire revient sur les résultats cumulés de 2021. Ceux-ci s'élèvent globalement à 521 125,97 € et seront repris au budget 2022, dans les deux sections (investissement et fonctionnement) Il détaille les produits fiscaux liés aux deux taxes restantes (foncier bâti et foncier non bâti), et les incidences des modalités des réformes des deux taxes (foncier bâti et habitation)

Ligne 73 711 (recettes) : 125 739 = 229 544 (produit attendu des taxes) + 998 (autres taxes) – 104 803 (contribution coefficient correcteur)

Ligne 74 834 (recettes) : 169 581 (allocations compensatrices)

Ligne 73 9211 (dépenses) : 28 912 (FNGIR)

Ligne : 73 212 (recettes) : 3 276 (Dotation de Solidarité Communautaire, estimée identique à celle de 2021, votée par la CUGR)

Comparaison des taxes:

	Taux FB	Taux FNB
2021	45,52	16,30
2022	45,52	16,30

	Produit fiscal FB	Produit fiscal FNB
2021	208 254	8 297
2022	220 954	8590

Produits des taxes

2021	216 551
2022	229 544 (+6%)

Comparaison des ressources fiscales totales :

2020 : 273 992
 2021 : 277 543 (+1,2%)
 2022 : 169 581+ 125 739 = 295 320 (+6,4%)

Le Maire indique les modalités de la réforme de la taxe d'habitation, transmise par la Perception, qui a vu cette taxe supprimée et une dotation de compensation versée par l'État, mais basée sur l'année 2018.

Il explicite le principe des attributions compensatoires consécutives à la création de la

Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) selon les différentes natures (fiscales, liées aux transferts de compétences et de neutralisation).

INVESTISSEMENTS - Total: 150 147 €

Cette section prend en compte les projets discutés conseil municipal:

- Les finitions de l'aménagement de la place du village,
- Le projet de vidéo protection
- L'équipement en table et bancs du PIS
- L'aménagement de l'atelier
- L'aménagement des chemins de Paris et de la terre sodée.
- La commune ne possède plus d'emprunt à ce jour. La CUR remboursera un emprunt virtuel lié au transfert de charges, pour 5 926 € en capital.
- Un report antérieur des recettes investissement de 23 946 €

FONCTIONNEMENT - Dépenses : 829 959 €

- Les charges à caractère général représentent 675 315 €. Elles concernent :

- Les achats tels que l'eau, l'électricité, dont les charges liées à la salle, les produits d'entretien et les fournitures administratives.
- Les services extérieurs : ce sont les dépenses de bâtiment, les primes d'assurances et les études envisagées, les divers contrats (espaces verts, fauchage, informatique, photocopieur, horloge, maintenance)
- Les autres services extérieurs : frais de fonctionnement tels que les affranchissements, les frais de téléphone et rémunération.
- Les éventuels coûts d'entretien de bâtiment 629 585 €

- Les frais de personnel représentent 50 000 €. Sont incluses les charges sociales.

- Les reversements et restitutions d'impôts pour 71 644 €, dont

- le reversement au FNGIR (fonds de compensation lié à la réforme de la TP) pour 28 912 €.
- L'attribution de compensation est évaluée à 42 732 €, sensiblement égale à l'an passé.

- Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 33 600 €.

Cette somme intègre les indemnités et les subventions aux divers organismes et associations.

FONCTIONNEMENT - Recettes : 829 959 €

- **L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 497 180 €**

- **Les impôts et taxes représentent 157 022 €.**
Ces produits proviennent :

- o des contributions directes pour 125 739 €. Ceux-ci ont été établis selon les modalités décrites en préliminaire.
- o de la dotation de solidarité communautaire pour 3 276 € (prévision identique à l'an passé, chiffre réellement connu en juin)
- o des impôts sur les pylônes (8 007 €)
- o des taxes sur droits de mutation et permis de chasse budgétés à un niveau sensiblement égal à celui de l'an passé.

- **Les dotations de l'Etat :** la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Cette dotation versée par l'Etat à la commune, a régressé régulièrement, alors que des missions nouvelles ont été mises à la charge de la commune.

Pour mémoire, les DGF antérieures étaient :

DGF 2013 : 30 359 €
DGF 2014 : 28 517 €
DGF 2015 : 23 386 €
DGF 2016 : 18 028 €
DGF 2017 : 10 999 €
DGF 2018 : 8 753 €
DGF 2019 : 5 267 €
DGF 2020 : 2 715 €
DGF 2021 : 3 934 €
DGF 2022 : 3 934 €

- **Les compensations** liées aux exonérations des taxes foncières : **169 581 €**

- **Le remboursement des intérêts de l'emprunt théorique par le grand Reims : 869 €**

Cette année encore, la bonne santé financière de la commune permettra au conseil de poursuivre l'affichage d'un objectif décidé depuis plus de 25 ans: ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants de la commune.

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité budget.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Sur proposition du Maire et après délibération, le conseil municipal fixe comme suit les taux

d'imposition des contributions directes, en ce qui concerne la part communale, pour l'année 2022, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,52 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 16,30 %

CONTENEURISATION DES DECHETS

Le Maire indique qu'une enquête est en cours auprès des habitants de notre commune. Une équipe d'enquêteurs passera dans chaque foyer afin de recueillir les informations qui permettront de définir le volume des bacs de tri à distribuer.

En cas d'absence lors du premier passage des enquêteurs, ceux-ci repasseront une deuxième fois à des horaires différents. Si les habitants sont de nouveau absents, une note sera remise pour les informer de la démarche à suivre.

REUNION DU 30 MAI 2022

Présents : F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, M.Dubois, H.Fournaise, E. Griffon, V. Panier, F.Servagnat.

Excusés : I.Chevalier, C.Gérard, G.Novak
M.Dubois a été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- **Chauffe-eau de la salle** : Le Maire indique que le chauffe-eau de la salle a cessé de fonctionner à cause d'un surplus de tartre. Il a fallu faire appel au plombier qui l'a remplacé rapidement.
- **La Joncquière** a procédé à la pose des vasques sur la place et des tables de pique-nique sur le terrain, à proximité de la coopérative.
- **Gérard Réant** a effectué la réfection du chemin de la terre sodée, afin d'améliorer le passage du camion de ramassage des ordures.
- **Rue de la montagne** : suite à la rupture de l'alimentation d'une maison de cette rue. ENEDIS est intervenue pour réparer et il a été nécessaire de barrer la voirie pendant une demi-journée.
- **Passage de la fibre** : Le Maire est intervenu pour que Losange installe la fibre le long de la route menant du village à Irval. Cette opération a été réalisée et s'est convenablement déroulée.
- **Les bons de commande** ont été passés pour la peinture du bardage de la salle et la pose de l'évier dans l'atelier.

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS :

- **Piscine dans le secteur Ouest :** Le Maire explique que le Grand Reims a mené une étude qui a débouché sur la décision par le bureau de construire une piscine ouverte aux scolaires et au public, à Fismes, à proximité du collège. Il expose la procédure qui a conduit à ce choix.
- **Transport A la Demande :** Cette opération a été lancée depuis une semaine. Les premiers résultats permettent d'améliorer ce service, dont les modalités sont disponibles sur l'application « Ma Mairie En Poche » et sur le site de la commune.
- **Sente à l'école maternelle de Vandeuil :** le Maire signale qu'à la suite de demandes formulées lors des conseils d'école, le Maire explique, qu'à sa demande, le Grand Reims a fait poser une couche de surface en enrobé sur la partie de la sente initialement en graviers compactés.
- **Station de captage :** le Maire indique qu'il a rencontré l'hydrogéologue chargé d'émettre un avis sur la construction de la nouvelle station de captage. Il explicite la présentation reçue qui donne un avis favorable à cette opération. Cette étude est disponible en mairie et sera jointe à ce compte rendu.

DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES :

Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023.

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71.

Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Ces travaux d'intégration annuels permettent de poursuivre le mouvement de convergence vers les

règles des entreprises sauf spécificités de l'action publique (transfert des plus et moins-values de cession en section d'investissement, mécanisme de neutralisation budgétaire, etc.).

La commune a reçu le 07 Mai 2021 un mail de la Trésorerie de Fismes l'informant que le basculement de l'ensemble des collectivités à la M57 est en cours, ce chantier étant d'envergure nationale, un calendrier de basculement en 2 vagues est programmé avec des basculements à la M57 au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une transition totale de toutes les communes au 01/01/2024.

La commune de Vandeuil s'est positionnée sur un changement au 1^{er} Janvier 2023.

Les modalités d'adoption du référentiel M57 nécessite une délibération du Conseil Municipal pour une application au 1^{er} Janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention mis à jour, décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter le référentiel M57 abrégé à partir du 1^{er} Janvier 2023.

- Donner tout pouvoir au Maire pour toutes les décisions relatives et nécessaires au projet et à cette décision.

Objet : Publicité des actes administratifs : conservation de l'affichage papier

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, (ajouter L. 5211-6 pour les syndicats ou L. 5711-1 pour les syndicats mixtes composés de communes et d'EPCI ou de plusieurs EPCI), L. 2131- 1 et R. 2131-1 (ajouter L. 5211-3 pour les syndicats et syndicats mixtes "fermés).

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant qu'aux termes de cette ordonnance, à compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des délibérations et arrêtés de portée générale fait l'objet d'une publication sous forme électronique,

Considérant la possibilité pour les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats et les syndicats mixtes "fermés"

de déroger à cette obligation en conservant une publication papier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide:

- de conserver, à compter du 1er juillet 2022, une publication papier par affichage pour la publicité des délibérations, décisions et arrêtés de portée générale. Ce choix pourra être modifié à tout moment.

- de charger le maire d'en assurer la bonne exécution et de veiller à la mise à disposition du public de manière permanente et gratuite de l'ensemble de ces documents.

INFORMATIONS SUR LES NOUVELLES RÈGLEMENTATIONS :

- **Zones de non traitement :** Le Maire indique que le Syndicat Général des Vignerons a organisé une réunion des Maires des communes viticoles pour leur détailler la réglementation concernant le traitement des vignes à proximité des villages. Le Maire projette le document présenté.

- **Zéro artificialisation nette :** C'est un des objectifs premiers de la loi « Climat et Résilience » n° 2021-1104 qui fait de la lutte contre l'artificialisation des sols un des principes généraux en matière d'urbanisme. L'article L101-2 du Code de l'urbanisme détaille que, dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme

visé à atteindre un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme.

Le planning de ces objectifs est le suivant :

- 2024 : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable du Territoire élaboré par la Région Grand Est.
 - 2026 : Schéma de Cohérence Territoriale élaboré par le Grand Reims
 - 2027 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal élaboré par le Grand Reims
- Entre 2021 et 2030, la consommation d'espaces naturels et agricoles devra être réduite d'au moins 50%. En 2050, l'objectif est de zéro artificialisation nette à l'échelle de la France.

En cas de non évolution, des contraintes fortes seront appliquées.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire indique qu'il lui a été signalé un dépôt de déchets sauvages près du bois de Tierfeux. Il a saisi la gendarmerie qui a lancé une enquête. Le Maire poursuit en ajoutant qu'un autre dépôt sauvage a été remarqué dans un chemin du bois de la route de Breuil.
- Une coupure de courant est annoncée par ENEDIS le 7 juin de 13H à 17 H, à cause de l'élagage de la ligne HT alimentant le village. Cette information a été mentionnée sur l'application MMEP.

DECHETERIES

Jours et horaires d'ouverture de la déchetterie de Fismes :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h**

*Jeudi De 14 h à 18 h**

Dimanche et jours fériés : Fermée

**Dernier accès 15 minutes avant la fermeture*

Jours et horaires d'ouverture de la déchetterie de Jonchery-sur-Vesle :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h**

*Jeudi : de 9 h à 12 h**

Mardi, Dimanche et jours fériés : Fermée

**Dernier accès 15 minutes avant la fermeture*



© CanStockPhoto.com - csp7290239

Les travaux du premier semestre



Le chemin de la terre sodée



La pose de la fibre à Irval

Rue de la montagne

Les travaux du premier semestre



Les vasques de la place



La sente de l'école



Les tables et bancs de l'aire de repos

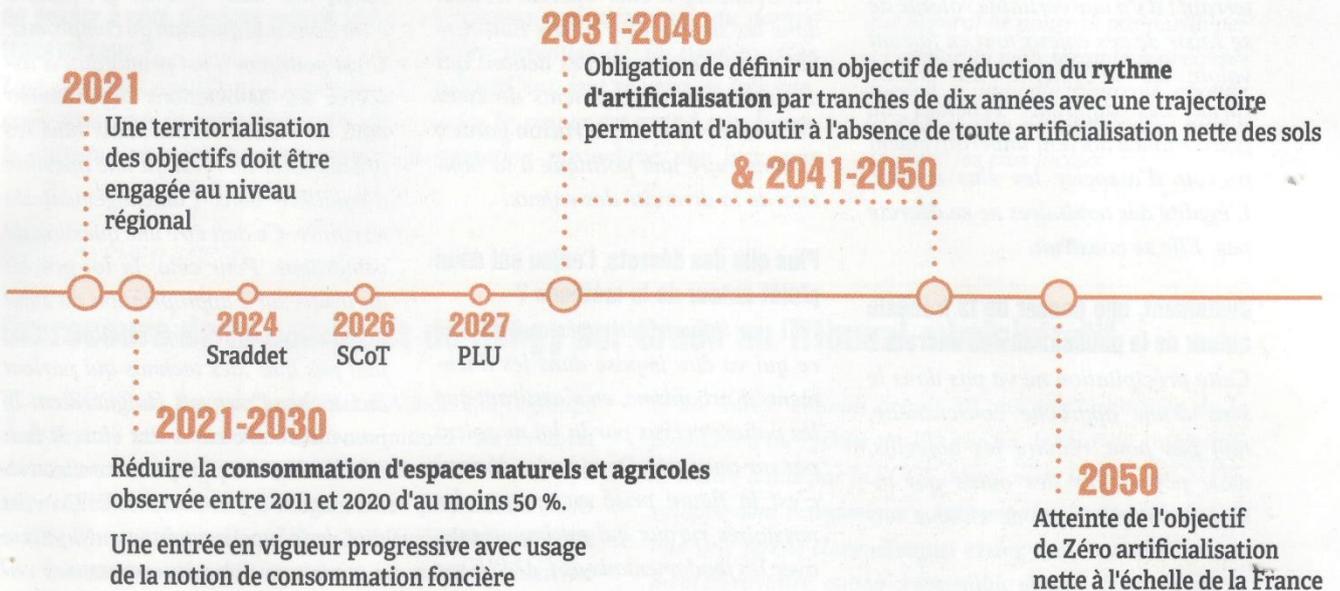
L'objectif zéro artificialisation nette (ZAN)

→ La définition du Zéro artificialisation nette

La définition du ZAN est codifiée à l'article L 101 2 1 du Code de l'Urbanisme



→ La temporalité pour atteindre l'objectif du ZAN en 2050



→ Les principales conséquences pour les documents de planification

Les documents de planification suivants doivent être corrigés pour intégrer ce nouvel objectif

Les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) **avant le 22/08/2024**

Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) **avant le 22/08/2026**

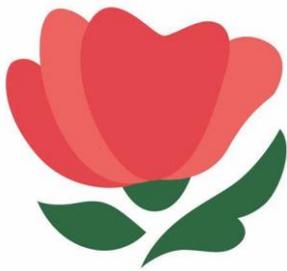
Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux **avant le 22/08/2027**

Si les évolutions ne sont pas réalisées dans les délais, des conséquences fortes sont prévues par la loi

Les SCoT devront intégrer une réduction uniforme de 50% de la consommation foncière puisqu'elle n'aura pas été modulée par le Sraddet

Les zones à urbaniser qui n'auront pas été ouvertes à l'urbanisation ne pourront plus l'être

Aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être accordée dans les zones à urbaniser des PLU



Vie locale



L'inauguration des vitraux de l'église



La bénédiction des vitraux



Reportée à cause de la pandémie, l'inauguration des vitraux de l'église a pu enfin avoir lieu. La bénédiction par Monseigneur Eric de Moulins Beaufort, Archevêque de Reims, a été prolongée d'une rencontre conviviale, en présence de Aïna Kuric, Députée, Catherine Vautrin, Présidente du Grand Reims, Philippe Salmon, Conseiller départemental. Le Maire a tenu à mettre à l'honneur Jean Claude Collot, généreux mécène et Bruno Pigeon, Maître verrier et leur a transmis les plus vifs remerciements de la commune.

Le fleurissement du village

Cette année encore, les bénévoles du fleurissement Christine, Nicole, Brigitte, et Jean-Luc ont œuvré aux côtés de Philippe, sous l'œil expérimenté de Claude.



La remise des dictionnaires



Comme chaque année, en fin d'année scolaire, a lieu la traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de l'école élémentaires qui partiront l'an prochain au collège, pour rejoindre la classe de sixième.

C'est l'occasion d'organiser une rencontre entre les maires des communes concernées, les enseignants, et les futurs collégiens. Cette année, François Mourra, Maire de Vandeuil, a eu le plaisir de remettre ces ouvrages à Kjaria DUBOIS POULET et Rodrigo CHOPIN.

Le Transport A la Demande (TAD)

NOUVEAU

TRANSPORT À LA DEMANDE PÔLE FISMES, ARDRE ET VESLE

À partir du 16 mai 2022,
profitez d'une offre
de déplacement à la carte.

**Pour réserver,
3 options :**

- Connectez-vous sur champagne-mobilites.fr
- Appelez le **0 805 950 300** Service à l'arrêt
- Scannez le **QR code** ci-dessous



Découvrez le Transport à la Demande pour vos déplacements du quotidien vers différents centres d'intérêts :

- Marchés et commerces
- Centres-villes
- Services médicaux
- Loisirs
- Gares

COMMENT ÇA MARCHE ?

Avant votre première réservation, l'inscription est obligatoire au **0 805 950 300** Service à l'arrêt ou sur www.champagne-mobilites.fr

1. Réservez ensuite vos trajets au **0 805 950 300** Service à l'arrêt ou sur www.champagne-mobilites.fr (de 2 mois à l'avance jusqu'à la veille du déplacement 17 h - sous réserve de disponibilité)
2. **Rendez-vous à l'arrêt des transports scolaires de votre commune à l'heure indiquée.** Ces informations vous seront communiquées au moment de la réservation.
3. **La navette vous conduit jusqu'à votre destination !**

Service disponible du lundi au samedi

ET VOUS, OÙ IRIEZ-VOUS AVEC LES NAVETTES À LA DEMANDE ?



2€
à régler en espèces à la montée dans le véhicule

Ne pas jeter sur la voie publique - Crédits photos : iStock

Ma Mairie En Poche

Ma mairie en poche.
Par tomedia

Découvrez la nouvelle application mobile de Vandeuil

Infos et alertes, votre mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

-  **Alertes**
-  **Actualités**
-  **Evénements**
-  **Travaux**
-  **Signalements**
-  **Sondages**



Retrouvez toute l'information municipale sur votre smartphone

Téléchargez gratuitement **Ma mairie en poche** puis sélectionnez **Vandeuil**

INSTALLATION DE MA MAIRIE EN POCHE

- Cette application, entièrement gratuite, vous permet d'avoir directement sur votre téléphone ou votre tablette des informations émises par la Mairie.

- Toutes les personnes intéressées (pas forcément habitant le village) peuvent installer l'application et s'abonner aux informations de la commune. Vous recevrez ainsi des informations publiées par la Mairie en temps réel. Vous pourrez également choisir les catégories pour lesquelles vous souhaitez recevoir de l'information.

Comment télécharger l'application

- Rechercher l'application : taper MMEP (Ma Mairie En Poche) sur Google Play store ou Apple store suivant le smartphone que vous possédez.

- Installer l'application.

- Lancer l'application MMEP et rechercher Vandeuil.



Animations



La paëlla



Les Vandoliens étaient invités par l'association « La Vandolienne » à se retrouver enfin, après une pause obligatoire des animations liée au Covid.

Ces retrouvailles s'effectuèrent autour d'une succulente paëlla mijotée par le chef Hubert.

Cette sympathique manifestation fut l'occasion de souhaiter l'anniversaire de Jean-Pierre, entouré de sa famille.

Cours de pilate

Le pilate est une gymnastique de renforcement des muscles profonds.

Si vous voulez découvrir cette discipline, rendez-vous tous les mercredis à 18h30 à la salle communale de Vandeuil à partir de septembre.

1ère séance gratuite, puis 10€ la séance et tarif à l'année. Renseignements et inscriptions au 07 86 27 59 40.



Messe à Vandeuil

L'espace missionnaire Vesle Tardenois invite les habitants à la messe en l'église St Timothée de Vandeuil,

le mardi 16 Août 2022, à 18 H 30

Vandeuil



Dimanche 2 octobre 2022



Fête de la citrouille

10 H - 17 H

*Marché artisanal, produits du terroir,
expositions...*

IPNS

Ne pas jeter sur la voie publique